



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II AUDIENCE GÉNÉRALE Mercredi 11 juillet 1979 1. Je voudrais, aujourd'hui encore, revenir sur la grande fête que l'Église romaine célèbre le 29 juin, pour rappeler, chaque année, le martyre de ses saints patrons, les apôtres Pierre et Paul. Cette fête évoque non seulement leur mort pour le Christ, mais *toute leur vie apostolique*. Malgré le temps, leur vie riche d'efforts pour témoigner de l'Évangile, toute consacrée à établir les fondements du Royaume de Dieu sur la terre, demeure pour nous toujours actuelle et concrète. Ces deux apôtres nous sont présents comme des êtres bien réels ; ils nous parlent par leurs lettres et leurs œuvres, consignées dans leurs écrits et dans les Actes des apôtres. Nous pouvons suivre les événements auxquels ils ont participé et qui constituent en quelque sorte la trame extérieure de leur vie ; et nous pouvons en même temps suivre aussi *leur vie intérieure*, en y trouvant toujours un modèle vivant de cette « marche à la suite du Christ » à laquelle nous sommes tous appelés. Je voudrais aujourd'hui attirer votre attention sur un détail : *les apôtres avaient de nombreux aides et collaborateurs* qui leur permettaient de s'acquitter plus facilement des tâches liées à l'annonce de l'Évangile. Nous connaissons les noms d'un grand nombre de ces disciples et auxiliaires apostoliques, surtout par les lettres de saint Paul. Certains figurent au martyrologe ou dans le calendrier liturgique des saints de l'Église.² Cette constatation sur les origines de l'Église nous permet de parcourir près de deux mille ans d'histoire pour arriver à notre époque. *L'exercice* de la mission apostolique, spécialement celui *du ministère de Pierre*, a nécessité de tous temps *de nombreux collaborateurs*. Cela est exigé, aujourd'hui encore, dans la mesure requise par les problèmes de notre temps, dans lequel l'Église doit exercer sa mission évangélique de salut. En cette rencontre avec vous qui participez à l'audience du mercredi, je voudrais parler précisément de tous ceux qui ici à Rome, collaborent avec le Successeur de Pierre, dans son service de l'Église romaine et universelle. Je le fais *pour des motifs théologiques* : la récente fête des saints Apôtres nous dispose en effet à cette réflexion. Et je le fais aussi *pour des motifs personnels* : il est juste que j'exprime ma gratitude envers mes collaborateurs, comme nous le lisons dans les lettres des apôtres, et surtout dans celles de saint Paul : « Nous rendons continuellement grâce à Dieu pour vous tous quand nous faisons mention de vous dans nos prières, sans cesse nous gardons le souvenir de votre foi active, de votre amour qui se met en peine, et de votre persévérante espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, devant Dieu notre Père. » (1 Th 1, 2-3).³ Les collaborateurs les plus étroits du Pape évêque de Rome et successeur de Pierre, constituent la Curie romaine. Comme on le sait celle-ci est actuellement un grand organisme aux tâches multiples et le IIe Concile du Vatican a profondément réfléchi sur son aggiornamento, conformément aux tâches du ministère de Pierre et aux besoins de l'Église d'aujourd'hui. Parmi ses principales suggestions à ce propos, nous lisons : « Les Pères du Concile souhaitent que ces dicastères, qui certes ont apporté au Pontife romain et aux pasteurs de l'Église une aide magnifique, soient soumis à une nouvelle organisation plus en rapport avec les besoins des temps, des pays et des rites, notamment en ce qui concerne leur nombre, leur nom, leur compétence leurs méthodes propres de travail et la coordination de leurs travaux... » « En outre, du fait que ces dicastères ont été établis pour le bien de l'Église universelle on souhaite que leurs membres, leur personnel et leurs consultants — et de même les légats du Pontife romain — soient, dans la mesure du

possible, davantage choisis dans les diverses contrées de l'Église. C'est ainsi que les administrations ou organes centraux de l'Église catholique présenteront un caractère vraiment universel. « On forme également le vœu que, parmi les membres des dicastères, soient admis aussi quelques évêques, surtout diocésains, qui puissent apporter au Souverain Pontife, d'une manière plus complète la mentalité, les désirs et les besoins de toutes les Églises. » Enfin, les Pères du Concile estiment très utile que ces mêmes dicastères entendent davantage des laïcs, réputés pour leurs qualités, leur science et leur expérience, en sorte que ces laïcs jouent aussi dans les affaires de l'Église le rôle qui leur revient. » (*Christus Dominus*, 9 et 10.) Conformément à la pensée du Concile et selon ses indications, *Paul VI* a donné une forme concrète à l'*aggiornamento* de la Curie romaine par la Constitution « *Regimini Ecclesiae universae* ». Cet organisme vaste et multiforme réunit des services et des institutions ayant une longue histoire, parfois multiséculaire et, à côté d'eux, *des organismes nouveaux*, nés directement de l'ecclésiologie du *Ile Concile du Vatican*, qui manifestent dans le monde d'aujourd'hui cette conscience de la mission de l'Église que nous devons préciser au Concile. Il serait impossible de faire ici une analyse détaillée de tout l'ensemble de la Curie. Il serait certainement ardu d'énumérer dans l'ordre les compétences de chaque dicastère et service et de présenter leur structure et leur organisation interne mais cela n'est peut-être pas nécessaire. Il convient plutôt de dire un mot de chacun des dicastères pour voir comment il correspond à un domaine défini de la vie et de l'activité de l'Église universelle, et comment dans ce domaine il facilite l'exercice du ministère de Pierre pour l'Église, en partageant, profondément et avec compétence, la sollicitude magistérielle et pastorale de chaque successeur de Pierre, évêque de Rome. Les noms mêmes de chacun des dicastères disent quelle est leur compétence. L'évêque de Rome doit avant tout veiller sur l'intégrité de la *doctrine de la foi*. Et la Congrégation qui l'aide pour cela porte précisément ce nom. De l'évêque de Rome relèvent les questions concernant *la succession apostolique des évêques*, pour tout le Collège ; d'où la Congrégation des évêques. Il y a ensuite tous les autres dicastères qui traitent des différentes tâches du ministère de Pierre dans l'Église : la Congrégation pour les Églises orientales qui, dans la diversité de leurs rites, sont en communion avec le Siège de Pierre ; la Congrégation des Sacraments et du Culte divin, chargée de la vie sacramentelle et liturgique de l'Église ; la Congrégation du Clergé, chargée des questions concernant le ministère et la vie des prêtres ; la Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers qui jouent un si grand rôle dans la vie des communautés chrétiennes ; la Congrégation de l'Évangélisation des peuples, chargée de tout ce qui concerne l'action missionnaire ; la Congrégation des Causes des saints ; et enfin, la Congrégation de l'Éducation catholique, chargée des écoles catholiques, des séminaires et des universités du monde entier. Il y a aussi des organismes pour l'administration de la justice — la S. Rote romaine et le Tribunal suprême de la Signature apostolique — et pour les questions internes de conscience — la S. Pénitencerie apostolique — qui sont chargés de trouver une juste solution aux questions pouvant se poser dans la vie de l'Église et mettant en jeu les droits des fidèles ou des communautés. Il y a aussi, comme vous le savez, la Secrétairerie d'État, qui assiste de près le Pape pour les questions de l'Église universelle et pour la coordination de l'activité des organismes de la Curie. Il y a en outre le Conseil des Affaires publiques de l'Église qui s'occupe surtout des questions concernant les rapports avec les États et les gouvernements. L'Église est comme cet homme « qui tire de son trésor *du neuf et du vieux* » (*Mt* 13, 52). Des organismes qui sont comme le fruit du Concile nous disent beaucoup de choses sur l'Église d'aujourd'hui et de demain : le Conseil pontifical des laïcs, la Commission « Justice et Paix », les trois secrétariats pour l'Unité des chrétiens, les religions non chrétiennes et les non-croyants ; les différentes Commissions pontificales et la Préfecture pour les affaires économiques. Sans parler du Synode des évêques lui aussi né du Concile, qui a son Secrétariat général au Siège apostolique.⁴ On peut et on doit même considérer le Siège apostolique comme un ensemble de services spécialisés qui, par leur inlassable travail, facilitent la connaissance des affaires essentielles de l'Église et les décisions opportunes. On peut et on doit dire que *tous ces services soutiennent le « ministère » du*

Successeur de Pierre et facilitent son exercice. Cependant, à propos de « ministère », il faut toujours arriver à percevoir le courant plus profond qui donne son juste sens à chacun d'eux et fait *qu'en chacun palpite la vie de toute l'Église* par toutes les impulsions qui viennent de toutes parts et partent ensuite dans toutes les directions. Et peut-être, pour cela, le mieux est-il de remonter au temps des premiers apôtres, à leurs lettres. En reprenant les mots dont ils se sont servis à propos de leurs collaborateurs les plus proches qu'il me soit permis *d'exprimer* ma *gratitude* à mes actuels collaborateurs, en m'unissant à eux dans la sollicitude pour l'Église qui a sa source dans le cœur du Christ, le bon Pasteur. © Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana